

Jeudi 7 mai 2020

Déconfinement progressif des services municipaux à Annemasse

Le déconfinement débutant le 11 mai, une réouverture progressive des services municipaux est organisée, adaptable selon l'évolution de la situation sanitaire.

Voici un point sur la réouverture des différents services publics de la Ville d'Annemasse.

Le 11 mai, ce n'est pas le retour à la vie d'avant le 16 mars.

Le 11 mai marque le début d'une phase de déconfinement progressif et non celui du retour immédiat à la vie telle qu'elle était avant le confinement.

Ce principe national s'applique également à l'organisation des services municipaux.

Le maintien d'un service municipal minimum qui s'élargira progressivement reste la règle du 11 mai au 2 juin, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire du territoire.

La réouverture progressive des services municipaux vise à assurer le **meilleur équilibre entre les services indispensables à rendre à la population et la sécurité sanitaire des usagers et des personnels municipaux.**

Dans ce cadre, la priorité a été donnée à garantir une réouverture des écoles dans le respect de conditions sanitaires strictes.

Les autres services municipaux rouvrent progressivement à compter du 11 mai.

L'élargissement de ces ouvertures fera l'objet d'une communication sur les supports habituels de communication de la Ville.

Des précisions vous seront apportées au fur et à mesure sur les modalités d'accès aux services ouverts.

Les services et équipements qui ne sont pas cités doivent être considérés comme maintenus fermés jusqu'à nouvel ordre.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les écoles

Une priorité : l'application stricte du protocole sanitaire permettant une réouverture mesurée des écoles.

La Mairie d'Annemasse a fait le choix de rouvrir les écoles partiellement pour être en capacité d'appliquer strictement le protocole sanitaire national.

Les écoles d'Annemasse rouvriront donc le jeudi 14 mai uniquement pour les classes de grandes sections de maternelle, de CP et de CM2 et par groupe de 10 élèves.

Les niveaux ont été choisis par l'Éducation nationale, considérant qu'il s'agit de classes charnières dans l'apprentissage (classes de CP) et/ou dans le passage à un niveau supérieur (grandes sections de maternelle, CM2).

Les modalités de scolarisation seront précisées aux familles par chaque directeur d'école. Elles seront décidées en fonction du nombre d'élèves présents. La scolarisation pourra par exemple être organisée en alternance 2 jours sur 2.

La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles, l'instruction restant obligatoire (les familles qui font le choix de ne pas scolariser leurs enfants continueront de bénéficier de l'enseignement à distance).

Les enseignants ont pris contact avec les parents d'élèves pour identifier le nombre d'inscrits dès le mardi 5 mai. Si le nombre d'enfants à scolariser est supérieur aux capacités d'accueil de la Ville, l'Éducation nationale pourra établir des priorités (par exemple, pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire).

Les CLAE (centres de loisirs associés à l'école) rouvriront en même temps que les écoles, le jeudi 14 mai, uniquement pour les enfants déjà inscrits et dont les parents confirmeront leur inscription en ligne le dimanche 10 mai au plus tard.

Les services de restauration scolaire reprendront à compter du 18 mai uniquement pour les enfants déjà inscrits et dont les parents confirmeront leur inscription en ligne le dimanche 10 mai au plus tard.

Les 14 et 15 mai, les parents devront donc fournir un repas aux élèves déjeunant à l'école. Ce repas ne doit pas nécessiter d'être réchauffé ou réfrigéré.

Les familles ont reçu ce jeudi 7 mai un courrier de la Mairie détaillant l'ensemble de ces mesures.

Les crèches

La Ville était en attente du protocole sanitaire national pour les crèches. Celui-ci nous a été adressé aujourd'hui, jeudi 7 mai à 15h00.

Nous étudierons la faisabilité de son application stricte, de la même manière que pour les écoles, pour décider de la réouverture des crèches.

Dans l'attente, les crèches restent donc fermées.

Pour les nouvelles inscriptions en crèches, le Centre d'information petite enfance (CIPE) reçoit sur rendez-vous uniquement à compter du lundi 11 mai :

- **Les familles ayant déjà effectué une pré-inscription** doivent prendre rendez-vous en ligne sur l'Espace citoyen sur le site Internet de la Ville.
- **Les familles procédant à une inscription nouvelle** doivent prendre rendez-vous par téléphone auprès du CIPE au 04 50 84 23 10.

Le CCAS (Centre communal d'action sociale)

Du 11 mai au 2 juin, l'accueil téléphonique du CCAS est maintenu. Il n'y aura pas d'accueil en Mairie.

Les procédures de nouvelles domiciliations reprennent le 11 mai.

Le CCAS assurera également à distance, par téléphone, l'aide administrative pour la constitution des dossiers d'ouverture des droits. Les justificatifs demandés pourront être adressés par courriel à ccas@annemasse.fr ou déposés dans la boîte à lettres de l'Hôtel de Ville.

Les marchés de plein air

Les marchés d'Annemasse rouvrent à partir du 12 mai et seront limités au secteur alimentaire et aux plants de fleurs et de légumes. En effet, le respect strict des mesures de protection sanitaire oblige la Ville à limiter le périmètre des marchés.

La situation sera réévaluée après trois semaines, en fonction des évolutions sanitaires.

Un communiqué de presse plus détaillé vous sera envoyé à ce sujet.

Les bibliothèques et la Bulle

Du 13 mai au 6 juin, les emprunts seront de nouveaux disponibles à la Bibliothèque Pierre Goy et La Bulle dans le cadre d'un dispositif de « click and collect ».

Ces équipements resteront fermés au public.

La réservation sera possible par :

- **Internet** : par mail à bibliotheque.annemasse@annemasse.fr ou sur le catalogue en ligne du réseau d'Agglomération Intermède : <https://www.bibliotheques-intermede.fr/mes-bibliotheques/annemasse-pierre-goy>.
- **Téléphone** : au 04 50 84 23 24 pour La Bulle ; et au 04 50 95 89 09 pour la Bibliothèque.

Les prêts seront remis aux usagers à l'extérieur des locaux.

Un protocole strict de décontamination des ouvrages sera mis en place en limitant ainsi la disponibilité.

Les parcs et jardins

Le Département de la Haute-Savoie étant classé vert sur la carte établissant la situation sanitaire du pays, **les parcs et jardins rouvriront le vendredi 15 mai.**

La Ville en appelle toutefois à la responsabilité individuelle de chacun : l'usage des aires de jeux est déconseillé, celles-ci ne pouvant faire l'objet d'une désinfection systématique.

Les jardins familiaux

L'ouverture dérogatoire des jardins familiaux est levée à compter du 11 mai. A cette date, **les jardins familiaux rouvrent donc normalement.**

Le cimetière

De même, l'ouverture dérogatoire du cimetière est levée à compter du 11 mai. A cette date, **le cimetière rouvre donc normalement.**

Les demandes et retraits de titres d'identité

A compter du 12 mai, le dépôt d'une demande de titre d'identité (carte d'identité ou passeport) redevient possible au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, uniquement sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous par Internet doit être privilégiée, à l'adresse suivante : <https://rendezvousonline.fr/recherche/Carte%20Nationale%20d'Identit%c3%a9%20et%20Passeport/74100%20Annemasse,%20France/46.1932530000001/6.23415799999979>

A défaut, les rendez-vous peuvent être pris par téléphone au 04 50 95 07 00.

Par ailleurs, l'Hôtel de Ville continue à assurer un accueil sous les mêmes conditions que durant le confinement : la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, l'accueil se fait sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Les inscriptions périscolaires

Le fonctionnement mis en place pendant le confinement est maintenu.

Les pré-inscriptions pour les services périscolaires pour l'année 2020-2021 ont démarré lundi 20 avril selon une procédure totalement dématérialisée. Les inscriptions sont accessibles sur l'Espace citoyen sur le site Internet de la Ville. Aucun usager ne pourra être donc être accueilli en mairie pour ces démarches.

Les personnes rencontrant des difficultés pour assurer ces démarches sur Internet, peuvent contacter le service éducation par mail à service.education@annemasse.fr ou par téléphone au 04 50 95 07 33 ou au 04 50 95 07 34.

Les mariages et les PACS

La célébration des mariages et l'enregistrement des PACS sont reportés sauf urgence, telle que par exemple un mariage *in extremis* ou dans le cas du départ en opération militaire extérieure d'un des deux futurs époux.

Résidence autonomie l'Eau Vive

Les visites des familles reprendront à compter du 11 mai, cela uniquement sur rendez-vous et dans la salle de restaurant, avec le respect strict des gestes barrières.

Les rendez-vous peuvent être pris par mail à foyer.eau-vive@annemasse.fr ou par téléphone au 04 50 37 16 73.

Le stationnement : remise en place progressive des tarifs

La remise en place des tarifs de stationnement se fera progressivement :

- Du 11 au 17 mai, la gratuité du stationnement sur voirie et sur les parkings clos de surface est maintenue.
- Du 11 au 24 mai, la gratuité durant 2 heures dans les parkings couverts est maintenue.
- A compter du 18 mai, le stationnement sur voirie et sur les parkings clos de surface redevient payant aux tarifs habituels.
- A compter du 24 mai, les parkings couverts redeviennent payants selon les tarifs habituels.
- Tous les samedis du mois de juin, le tarif « Merci samedi » (2 heures de stationnement gratuit) s'appliquera dans les parkings couverts.

S'agissant des abonnements :

- Pour les commerçants qui ont dû arrêter leur activité durant le confinement, ayant un abonnement en cours sur la période de confinement et n'ayant pas eu de stationnement sur le mois d'avril, leur abonnement est prolongé d'un mois.
- Pour les restaurateurs et les bars, dans les mêmes conditions, leur abonnement est prolongé de deux mois.

***Vous pourrez retrouver les informations régulières sur la page Facebook Annemasse-Officiel ainsi que sur le site internet de la Ville www.annemasse.fr
Les communiqués de presse envoyés seront aussi disponibles dans l' « Espace presse » du site internet (bandeau de bas de page).***